

# Règlement du concours photo «RATATOUILLE»

## Article 1 – Société organisatrice

La société LUDENDO France SAS, au capital de 10 814 482 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 414 138 842 et dont le siège social se situe 126, rue la Boétie – 75008 Paris, organise en France Métropolitaine du 13 octobre 2014 au 31 décembre 2014 inclus un concours photo gratuit sans obligation d'achat intitulé « Ratatouille».

## Article 2 - La participation

Ce concours est ouvert à toute personne physique désirant y participer et résidant en France Métropolitaine et est limité à une seule participation par enfant.

Le participant doit être majeur (18 ans selon la loi française au 03/2012) et doit être impérativement le représentant légal du ou des enfants figurant sur la photo participante.

Le personnel travaillant pour le compte de La Grande Récré et de The Walt Disney Company ne peut y participer.

La participation au concours implique l'acceptation complète du présent règlement.

### a. Le participant

On entend par participant le représentant légal de l'enfant présent sur la photo envoyée. Celui-ci est en conséquence le responsable des actions entreprises au sein de ce concours: inscription, commentaires, mises en ligne de la photographie des gagnants, et tout comportement en relation avec le déroulement dudit concours. Le participant doit avoir la capacité légale d'exercer son rôle de représentant légal à la date d'inscription. Un participant sous tutelle ou en cours de régularisation de son rôle de tuteur légal verra sa candidature annulée.

## Article 3 – Durée du -concours

Le concours est organisé du 13 octobre 2014 au 31 décembre 2014 inclus sur le site internet de La Grande Récré ([www.lagranderecre.fr](http://www.lagranderecre.fr)).

Le lauréat sera sélectionné à l'issue du concours avant le 31 janvier 2015 par un jury composé de professionnels de La Grande Récré.

Les organisateurs se réservent le droit, en cas de force majeure ou pour toute cause indépendante de leur volonté, de modifier les dates, d'annuler ou d'interrompre le concours. Leur responsabilité ne pourra pas être engagée de ce fait.

## Article 4 – Modalités de participation

La participation s'effectue entre le 13 octobre 2014 au 31 décembre 2014 inclus uniquement via Internet sur le site de La Grande Récré ([www.lagranderecre.fr](http://www.lagranderecre.fr)) et est limitée à un seul envoi de candidature (soit un formulaire et une seule photo) par enfant.

Pour pouvoir concourir, le participant doit obligatoirement :

1/ Remplir, tous les champs du formulaire d'inscription (nom, prénom, etc.) et cocher la case de la mention « J'accepte les modalités de participation du règlement et atteste être le représentant légal de l'enfant présent sur la photo participante ».

2/ Envoyer une photo de 1Mo maximum dans laquelle l'enfant du participant est entrain de cuisiner. Chacun est libre d'utiliser les moyens qu'il souhaite en lien avec le thème (déguisement, accessoires, maquillage, coiffure, décor...).

3/ Cliquer sur le bouton "Valider". La validation du formulaire vaut acceptation définitive du présent règlement et atteste l'ensemble des données communiquées qui seront transmises au jury du concours "Ratatouille".

Seuls les formulaires dûment complétés seront pris en compte. Toute indication inexacte ou incomplète entraînera l'élimination automatique du participant.

La société organisatrice se réserve le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse des participants et de l'inscrit.

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables si un ou plusieurs participants ne pouvaient parvenir à se connecter au site [www.lagranderecre.fr](http://www.lagranderecre.fr) ou à envoyer son formulaire et sa photo, du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement des réseaux.

## Article 5 : Principes du Concours

Chaque participant doit avoir rempli scrupuleusement le formulaire d'inscription "Ratatouille" en totalité afin de valider sa participation (ART-4) et soumettre une seule photo en lien avec le thème « *cuisine* » entre le 13 octobre 2014 au 31 décembre 2014 inclus.

Le concours "Ratatouille" est basé sur le principe des votes du jury : chaque photo est étudiée et jugée par le jury composé de professionnels de La Grande Récré, sur des critères d'originalité, de recherche, et de respect du thème. A la fin de la période du concours, le jury délibère et élit à la majorité simple 1 grand gagnant. Les photos envoyées sur le site dans le cadre du concours "Ratatouille" ne seront pas mises en ligne sur le site La Grande Récré pendant la durée du concours. Seule la photo du grand gagnant pourra être diffusée à l'issue du concours "Ratatouille" sur [www.lagranderecre.fr](http://www.lagranderecre.fr) et sur nos réseaux sociaux.

Du seul fait de sa participation au concours, le participant gagnant autorise les organisateurs, pendant une durée de 5 mois, à reproduire et utiliser le prénom, l'âge, et la photo de l'enfant mineur dans toute opération promotionnelle et manifestation publi-promotionnelle liée au présent concours, sans que cette utilisation puisse conférer au gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du lot gagné. Le participant accepte expressément que l'image des enfants inscrits puisse être déclinée sur des plateformes exploitées par <http://www.lagranderecre.fr> comme ses comptes Facebook, twitter, sa chaine Youtube ou autres plateformes en relation ainsi que sur son blog.

## Article 6 – Dotations

Ce concours est doté de 1 lot au niveau national.

**1er lot** : 1 week end à Paris (2 jours / 1 nuit) dans un hôtel 4\* pour 4 personnes (2 adultes et 2 enfants de moins de 12 ans).

**Le séjour comprend** : un aller - retour en train Province / Paris, 1 nuit dans un hôtel 4 étoiles avec petit déjeuner, 4 billets open tour 1 jour pour visiter l'ensemble des sites touristiques avec autoguides, 1 pass métro 1 jour, une promenade en bateau mouche, 1 cours de cuisine parent-enfant, les billets pour le RER pour se rendre jusqu'aux parcs Disneyland Paris, les billets pour les parcs Disneyland Paris, la consigne à Disneyland pour valises.

**Ce lot ne comprend pas** : Les dépenses personnelles, les pourboires à votre discrétion et toutes les prestations non mentionnées au programme.

Séjour valable pendant 1 an à compter de la date de tirage au sort sous réserve de disponibilités au moment de la réservation.

Les lots ci-dessus ne seront ni repris ni échangés contre un autre lot ou des espèces.

Valeur indicative : 2 000,00 euros TTC

### **Article 7 – Désignations des gagnants**

Le lauréat sera sélectionné à l'issue du concours avant le 31 janvier 2015 par un jury composé de professionnel de La Grande Récré.

Le jury sélectionnera la photo gagnante parmi tous les participants en fonction de leur originalité, du respect du thème et de la recherche effectuée.

### **Article 8 – Remise des lots**

Le gagnant du week-end sera informé directement par La Grande Récré. Il est rappelé qu'un participant est identifié par les coordonnées qu'il aura lui-même indiqué lors de sa participation sur le site internet La Grande Récré.

### **Article 9 – Application du présent règlement**

L'organisateur se réserve la possibilité de proroger, de suspendre ou d'annuler purement et simplement le concours pour quelque raison que ce soit, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

### **Article 10 – Informatique et Libertés**

Chaque participant accepte le fait que s'il gagne, Ludendo France se réserve le droit, sans contrepartie financière, d'utiliser son nom et ville à des fins d'annonce du gagnant de ce concours sur le site [www.lagranderecre.fr](http://www.lagranderecre.fr) et/ou sur les réseaux sociaux de La Grande Récré.

Les renseignements concernant le gagnant du Concours seront utilisés pour l'informer de son gain, ainsi que pour la gestion et la remise du prix. Tout renseignement personnel concernant les participants sera exclusivement utilisé aux fins d'inscription au concours. Un tel renseignement ne pourra être utilisé à des fins de marketing (y compris de la part de nos sociétés partenaires sélectionnées avec soin) qu'à condition expresse que le participant et, le cas échéant son parent ou représentant légal, ait indiqué son accord lors de son inscription au concours.

Concernant les données collectées par Ludendo France S.A.S, conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit gratuit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations le concernant, qu'il peut exercer sur simple demande écrite sur papier libre à LUDENDO FRANCE – Service Relations Clients – 2 avenue Clément Ader – 77 700 Serris. Ainsi, les participants peuvent exiger que soient rectifiées, complétées, mises à jour ou effacées les informations les concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées.

## **Article 11 – Réclamation**

Toute contestation ou réclamation à ce concours ne sera prise en compte que si elle est adressée avant 31 décembre 2014, le cachet de la poste faisant foi.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à l'organisateur du concours dont les coordonnées sont : LUDENDO FRANCE – Service Relations Clients – 2 avenue Clément Ader – 77 700 Serris. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au concours, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou réclamation ne pourra être prise en compte. LUDENDO FRANCE sera seule souveraine pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent concours. Les organisateurs se réservent le droit de ne pas prendre en compte la demande. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables.

## **Article 12 – Dépôt et consultation du règlement**

Le présent règlement est déposé au sein de la SCP ROCHET - BANCAUD - GRASSIN – 15 bis avenue Maréchal Foch – 77500 CHELLES. Le règlement du concours sera consultable en ligne sur le site internet [www.lagranderecre.fr](http://www.lagranderecre.fr).

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande sur simple demande formulée auprès de LUDENDO FRANCE, 16 rue Vladimir Jankélévitch, 77436 Marne La Vallée. Remboursement du timbre au tarif lent sur simple demande par courrier (joindre obligatoirement un RIB).

## **Article 13 – Responsabilité**

LUDENDO FRANCE ne peut endosser aucune responsabilité en cas de perte, de dommage ou de participation illégale.